Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 5650, rue D'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES:

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe

Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études techniques

Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics M^e Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA18 26 0242

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2018

I est proposé par	François William Croteau
appuyé par	Jocelyn Pauzé
Et résolu :	
D'adopter l'ordre d	u jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.
Adoptée à l'unanim	nité.
10.01	

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018, à 19 h

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19 h 25.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20 h 26 et reprend son siège à 20 h 28.

La période de questions prend fin à 20 h 54.

M. Jocelyn Pauzé n'est pas à son siège à 21 h 06.

CA18 26 0244

Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme « Solon » - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 2 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme « Solon », pour la tenue d'un événement festif à l'Espace Bonheur Masson;

D'autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 2 000 \$;

Adoptée à l'unanimité.		
20.01 1187928007		

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du Festival des arts de ruelle dans deux ruelles de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

II est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu:

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » afin de soutenir la deuxième édition de son festival présenté dans des ruelles de l'arrondissement les 8 et 9 septembre 2018;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Festival des arts de ruelle »;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité. 20.02 1183653001

CA18 26 0246

Approuver une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière d'un maximum de 31 000 \$ pour l'année 2018 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPC18-08062-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme «Société de développement commerciale Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal» afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer le versement d'une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 31 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté – divers:

De mandater le directeur du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.	
20.03 1184646006	
M. Jocelyn Pauzé reprend son siège à 21 h 07.	

CA18 26 0247

Approuver un projet d'acte aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement situé à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - N/Réf. : 31H12-005-1568-01

Il est proposé par François William Croteau appuyé par Christine Gosselin

Et résolu:

D'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement formé d'une partie du lot 4 090 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant) localisée à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3^e Avenue, et ce, telle que décrite au plan et la description technique préparés par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteurgéomètre, le 18 juillet 2017, sous le numéro 7205 de ses minutes, et autres conditions stipulées au projet d'acte. La servitude est établie en faveur du lot 1 586 286 du cadastre du Québec (fonds dominant) appartenant à la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.		
20.04 1174501008		
_		

Autoriser une dépense totale de 579 474,00 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « REM Groupe Extrême inc. » pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995 (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 579 474,00 \$, taxes incluses, pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « REM Groupe Extrême inc. », seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 579 474,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.		
20.05 1187445003		

CA18 26 0249

Autoriser une dépense totale de 267 661,80 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 267 661,80 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Entreprise Vaillant (1994)», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 267 661,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires);

Adoptée à l'unanimité.		
20.06 1187445004		
_		

Autoriser une dépense totale de 65 305,80 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Daniel Robert » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 65 305,80 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Les Entreprises Daniel Robert », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 65 305,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.		
20.07 1187445005		

CA18 26 0251

Autoriser une dépense totale de 55 873,25 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 2734-6584 Québec inc. » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour 12 mois - Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense de 55 873,25 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « 2734-6584 Québec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 55 873,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires);

Adoptée à l'unanimité.		
20.08 1187445006		

Autoriser une dépense totale de 119 190,97 \$, taxes incluses - Accorder un contrat à « E2R Inc. » pour l'exécution de travaux de construction de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette - Appel d'offres public numéro RPPV18-06051-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense totale de 119 190,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette ainsi que l'installation d'une seconde en parallèle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « E2R Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 119 190,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-06051-OP (3 soumissionnaires);

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.		
20.09 1180963046		

CA18 26 0253

Autoriser une dépense totale de 129 972,08 \$, taxes incluses, incluant des frais incidents au montant de 22 246,25 \$ - Accorder un contrat au montant de 107 725,83 \$ à « Installation Jeux-Tec inc. », pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock - Appel d'offres public 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 129 972,08 \$, taxes incluses, incluant des frais incident de 22 246,25 \$, pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Installation Jeux-Tec Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 107 725,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires);

Adoptée à l'unanimité.		
20.10 1184646004		

Autoriser une dépense totale de 319 516,79 \$, taxes et budget de contingences inclus - Accorder un contrat au montant de 204 000,00 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val inc. » pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues de Saint-Vallier, des Ateliers et de Chateaubriand - Appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense totale de 204 000,00 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues Saint-Vallier, des Ateliers et Chateaubriand dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder à « Construction Bau-Val Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 204 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 20 400,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 62 376,24 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux du contrat;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 376,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'autoriser une dépense de 17 740,55 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction;

D'accorder à « Solmatech inc. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 740,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS18-01012-OP;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1184646005

CA18 26 0255

Autoriser une dépense de 73 135,60 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées - Contrat RPPS17-01002-OP-2

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense au montant total de 73 135,60 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. » le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 73 135,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
20.12 1184646007

CA18 26 0256

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : « Solmatech inc. » pour 298 078,44 \$ et Contrat #2 : « Les consultants S.M. inc. » pour 367 288,50 \$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres public numéro RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « Solmatech inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 298 078,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires);

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « Les consultants S.M. inc. », seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 367 288,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires);

D'approuver deux projets de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.	
20.13 1187522007	

CA18 26 0257

Ratifier une dépense additionnelle de 22 171,36 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » et « L'Archevêque & Rivest Itée » dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (Contrats RPPP16-01010-OP et RPPP16-06034-OP)

II est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu:

Appel d'offres RPPP16-01010-OP

De ratifier une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 14 636,32 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Appel d'offres RPPP16-06034-OP

De ratifier une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 7 535,04 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette, contrat accordé à «L'Archevêque & Rivest Itée. », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.		
20.14 1187424001		

CA18 26 0258

Autoriser une dépense totale de 87 650,04 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Industries Permo inc. » pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Contrat de gré à gré RPPV18-08060-GG

Il est proposé par François William Croteau appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 87 650,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Les Industries Permo inc. », le contrat à cette fin, au montant total de 87 650,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents du contrat RPPV18-08060-GG;

Adoptée à l'unanimité.		
20.15 1187445007		

Autoriser une dépense totale de 178 556,18 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L) », pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois - Appel d'offres public RPPS18-06049-OP / 18-17151 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 178 556,18 \$, taxes incluses, pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au seul soumissionnaire, « 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L) », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 178 556,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-06049 / 18-17151 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20 16 1186295003

CA18 26 0260

Autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$ taxes incluses - Accorder un contrat à « Environnement Routier NRJ inc. » pour la construction de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Contrat de gré à gré RPPV18-07052-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'implantation de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'intersection des rues Rachel Est et Préfontaine, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Environnement Routier NRJ inc. », le contrat à cette fin, au montant total de 62 052,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents du contrat RPPV18-07052-GG;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1180963045

154

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu:

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
30.01 1180081015

CA18 26 0262

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la mise en œuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23^e Avenue

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu:

D'accepter l'offre du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transport (SIVT), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, d'assumer la mise en œuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.
30.02 1180963049

CA18 26 0263

Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Festival ukrainien de Montréal », « Festival des arts de la ruelle », « La fête des voisins », « L'Œuvre Léger présente : La faim du monde avec la LNI », « Marché d'été au parc Molson », « MAPP ton quartier », « Marathon Rock'n'Roll Oasis de Montréal », « La famille en fête - édition 2018 », « 70 ans Napoletana », « Fête d'Halloween au parc Molson », « Course des vikings », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Course des Vikings » et « Célébrations Fillactive 2019 » et approuver une entente avec l'Association St-Volodymyr de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-064 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-065 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-066 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-067 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance numéro 2018-26-068 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe,

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-069 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe:

D'approuver l'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Festival ukrainien de Montréal »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.		
40.01 1180081011		
	 	_

CA18 26 0264

Édicter une ordonnance afin de modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et la rue Jean-Talon Est et sur l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Shamrock

II est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-

Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-438 à RA-442;

D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Shamrock et l'avenue Mozart, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-449 à RA-451;

D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la borne de stationnement suivante : RA-482;

D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-478 et RA-482;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison, de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-469 à RA-471;

De retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps située sur le côté est de l'avenue Casgrain, juste au sud de la rue Jean-Talon est, sur une distance approximative de 25m:

D'ajouter une place tarifée (RA-463) sur le coté est de l'avenue Casgrain, située approximativement à 14m de la rue Jean-Talon est, sur une distance de 5,5m vers le sud;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison, de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la nouvelle borne de stationnement suivante : RA-463;

De retirer la signalisation de stationnement interdit le jeudi, de 21 h à 22 h, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon est et l'avenue Mozart;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit le jeudi, de 22 h 30 à 23 h 30, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon est et l'avenue Mozart;

De retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps situé sur tout le côté nord de l'avenue Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;

D'ajouter une zone d'arrêt interdit en tout temps sur le côté nord de l'avenue Shamrock, situé juste à l'ouest de la rue Saint-Dominique, sur une distance approximative de 28m;

D'ajouter 3 places tarifées sur le côté nord de l'avenue Shamrock (RA149 à RA-151), situé approximativement à 28m à l'ouest de la rue Saint-Dominique, sur une distance de 12m vers l'est;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, aux emplacements des nouvelle bornes de stationnement suivantes :RA-149 à RA-151;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit le mercredi, de 21 h à 23 h, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, aux emplacements des nouvelles bornes de stationnement suivantes: RA-149 à RA-151;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-070, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 15).

Adoptée à l'unanimité.
40.02 1186235003
CA18 26 0265
Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021
Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, et dépose le projet de règlement.
40.03 1180081012
CA18 26 0266
Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021
Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, et dépose le projet de règlement.
40.04 1180081013
CA18 26 0267
Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021
Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, et dépose le projet de règlement.
40.05 1180081014

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-142)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu:

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » RCA-142, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180284003

CA18 26 0269

Nommer des membres permanents et suppléants du comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu:

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, madame Christine Gosselin, conseillère de Ville du district du Vieux-Rosemont, à titre de membre régulière et présidente du comité consultatif d'urbanisme;

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, les personnes suivantes à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme :

- o Madame Frédérique Bolté;
- o Monsieur Thomas Gauvin-Brodeur;
- o Madame Katherine Juteau;
- o Madame Dahlia Marinier Doucet;
- o Madame Amélie Melaven;
- Monsieur André Porlier.

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, les personnes suivantes à titre de membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme :

- o Monsieur François W. Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- o Madame Stéphanie Watt, conseillère de Ville du district d'Étienne-Desmarteau
- o Monsieur François Limoges, conseiller de Ville du district de Saint-Édouard;
- o Monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller de Ville du district de Marie-Victorin;

- o Madame Anik Fortin;
- o Madame Catherine Gagnon;
- o Madame Christine Robitaille.

Le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA-3) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.			
51.01 1182614006			
L'ordre du jour étant ép 21 h 13.	uisé, le maire d'a	ırrondissement déc	lare la séance levée à
François William Crote Maire d'arrondissemen	eau nt	Arnaud Saint-Lau Secrétaire d'arron	
_			_

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018.